

Augmentation salaire obligatoire

Par marie, le 01/08/2008 à 19:34

Je suis agent des services logistiques convention fehap à but non lucratif depuis avril 2004 coeff 306 point 4,312. La valeur du point bloquée depuis + d'1 an ce mois-ci on m'a mis un differentiel smic de 1,64 euro et je gagne pile poil le smic + mes 4 % d'ancienneté. Est-ce légal ?